



Suspension permis sans interception

Par **oups3592**, le **25/04/2012 à 21:18**

Bonjour,
Mon ami a été "flashé" par un gendarme avec des jumelles. Celui ci était situé juste 10/15 m max après le panneau 50. Mon ami roulait à 90.
Il n'a pas été intercepté.
Est il possible que son permis soit suspendu bien qu'il n'ait pas été arrêté?
Merci

Par **Tisuisse**, le **25/04/2012 à 23:29**

Bonjour,
Qu'il attende d'abord la réception de son avis de contravention (délai moyen 15 jours si la carte grise est bien à son adresse actuelle).

Par **citoyenalpha**, le **26/04/2012 à 02:40**

bonjour
nou sa convocation au commissariat ou gendarmerie avec demande de présentation du permis.
Restant à votre disposition.